Partage d'informations

SEPTEMBRE 2026

Service Energie & Performance Energétique

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le Guichet métropolitain de la transition écologique partage avec vous des informations sur l'actualité, les coûts de l'énergie, les réglementations, les techniques et les projets.

CLIMAT

Aout 2026 à Nice





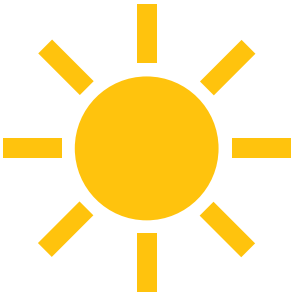

Maxi : 30,9°C soit +3,0°C Mini : 24,3°C soit +3,2°C	25,1 mm soit +46%	312h44 min soit -3%

Moyennes et cumuls. Comparaisons avec la moyenne 1981-2010
Source Info climat

Avec une température moyenne de 27,6 °C, soit 3,1 °C au-dessus des normales, août 2026 confirme l'intensité de la vague de chaleur qui a marqué la Côte d'Azur, avec 25 jours ayant dépassé les 30 °C. Des nuits également exceptionnellement chaudes, avec une moyenne de 24,3 °C, ont limité le rafraîchissement naturel des bâtiments et renforcé les enjeux liés au confort d'été et à l'adaptation des logements aux fortes chaleurs.

ALERTE : site frauduleux

Le site anah.eco usurpe l'identité de l'Anah.
Sous le prétexte de récupérer, pour le compte des usagers, des aides qui n'auraient pas été versées ou de renégocier des crédits déjà contractés, des fraudeurs cherchent à obtenir leurs données fiscales et bancaires.

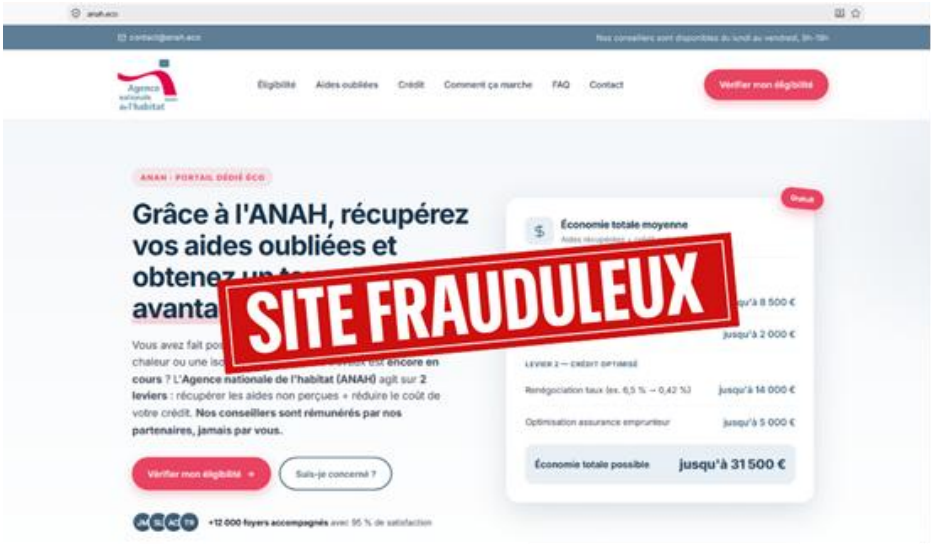

L'Anah a d'ores et déjà saisi les autorités compétentes afin de faire fermer ce site et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour engager des poursuites judiciaires.
Si vous avez été en contact avec ce site ou lui avez transmis des informations :

- ne communiquez aucune donnée supplémentaire et signalez le site à : signal.conso.gouv.fr
- conservez les échanges, documents et captures d'écran ;
- si vous avez transmis des coordonnées bancaires et/ou fiscales, signalez-le à votre banque et au service de la relation usager de l'Anah au numéro suivant : 0 808 800 700.

Face aux tentatives de fraude, adoptez les bons réflexes :

- Ne communiquez jamais vos données sensibles : identifiants, mots de passe, coordonnées bancaires ou données fiscales.
- Restez vigilant, les services publics ne démarchent jamais.
- Pour sécuriser votre projet de rénovation et obtenir des conseils neutres, gratuits et indépendants, contactez un conseiller France Rénov' !

Actualités : ce qui change au 1er septembre 2026

Source : info.gouv.fr

Véhicules électriques
Dès le 1er septembre, des dispositifs entrent en vigueur pour **accompagner l'électrification des mobilités.**
L'achat ou la location de véhicules électriques d'occasion chez un professionnel devient **éligible à la prime « certificats d'économie d'énergie »** (CEE).
Par ailleurs, **des mesures spécifiques** facilitent l'achat ou la location d'un véhicule électrique pour **les aides à domicile, les services qui les emploient, ainsi que pour les taxis.**
Passer au véhicule électrique

MaPrimRénov'
Pour les maisons individuelles, les aides à la rénovation d'ampleur de MaPrimeRénov' sont désormais **conditionnées à l'installation de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire décarbonés.**
Estimer mes aides à la rénovation

Publicité pour la rénovation énergétique : obligation désormais de faire référence au service public France Rénov'

Source : Flash Actu France Rénov'

La loi Cazenave contre toutes les fraudes aux aides publiques impose que tout support de promotion ou de publicité proposant des travaux de rénovation énergétique fasse référence au service public France Rénov' en utilisant le bandeau ci-dessous :

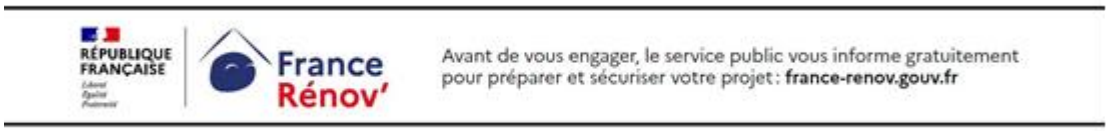

L'arrêté d'application a été publié au Journal officiel de ce jour et entrera en application **au 1er octobre 2026**. Tout manquement est passible d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 € pour une personne physique et 75 000 € pour une personne morale.

Il s'agit d'une mesure importante pour sécuriser les parcours des ménages et favoriser le réflexe France Rénov'.

L'Anah met à disposition des professionnels une charte d'usage et un kit directement sur le site https://france-renov.gouv.fr/professionnels.

7 idées reçues sur les vagues de chaleur

Les idées reçues sont nombreuses au sujet de la canicule et sur la façon de la gérer au quotidien. On vous aide à y voir plus clair.

"Il faut régler la climatisation très bas pour être au frais." FAUX
Quand il fait chaud, on peut être tenté de régler la clim très bas pour ne plus ressentir les effets de la chaleur. C'est une fausse bonne idée : une différence de température trop importante avec l'extérieur peut provoquer un choc thermique, c'est-à-dire un malaise provoqué par un changement de température trop brusque.

Pour éviter cela, il est conseillé de régler la clim, si on en a une, à 26 °C au minimum, pour limiter la différence avec l'extérieur. Une clim réglée très bas quand il fait chaud consomme également beaucoup plus d'énergie. En réglant la température de la clim' à 26 °C plutôt qu'à 23 °C, on divise par 3 la consommation électrique. C'est donc un bon réflexe pour la santé, mais aussi pour le porte-monnaie.
Source : Recommandations de l'Ademe - Comment garder son logement frais tout l'été.

"Les brasseurs d'air et les ventilateurs ne servent à rien pour se rafraîchir car ils ne brassent que de l'air chaud." FAUX

Même s'ils ne rafraîchissent pas l'air à proprement parler comme les climatiseurs, les ventilateurs et brasseurs d'air sont assurément un allié en période de forte chaleur. En faisant circuler l'air, ils favorisent l'évaporation de la transpiration sur la peau, ce qui provoque une sensation de fraîcheur. Ils peuvent ainsi permettre une baisse de la température ressentie de 2 à 3 degrés, tout sauf négligeable. Et c'est encore plus efficace en humidifiant la peau avec de l'eau, par exemple avec un brumisateur.

Encore plus efficaces, les brasseurs d'air mélangent l'air ambiant, à la différence d'un ventilateur qui ne souffle que dans une seule direction. Attention cependant à ne pas oublier de les éteindre en quittant la pièce !
Source : Rapport final du projet BRASSE diffusé par l'Ademe.

"Laisser les fenêtres ouvertes toute la journée rafraîchit un logement en faisant circuler l'air."
FAUX
Si la tentation est grande d'aérer son logement en période de canicule pour faire circuler l'air, cela peut entraîner une augmentation de la température chez vous.

L'air extérieur, s'il est plus chaud, fait logiquement augmenter la température à l'intérieur.

Il est donc recommandé de fermer les fenêtres et les volets, pour éviter que le soleil ne tape sur les carreaux et ne réchauffe la pièce : une fenêtre exposée au soleil peut diffuser autant de chaleur qu'un petit radiateur électrique allumé. Cependant, c'est une bonne idée d'ouvrir si la température extérieure est inférieure à celle de l'intérieur, la nuit par exemple pour faire entrer l'air frais.
Source : Rapport d'étude Cerema - Confort d'été dans les écoles.

"En ville, c'est impossible de trouver un espace de fraîcheur." FAUX
En ville, certains quartiers peuvent être beaucoup plus chauds à cause du béton, du manque d'ombre ou de végétation.
Prévus pour atténuer ce phénomène, les îlots de fraîcheur sont des espaces qui, en ville, offrent une température moins élevée. Pour cela, ils mettent à profit des procédés comme l'évapotranspiration ou les corridors de ventilation grâce à de la végétation ou la présence de cours d'eau. En effet, la végétalisation peut ainsi faire baisser la température jusqu'à 4°C en ville.
Présents dans de nombreuses villes françaises, les îlots de fraîcheur peuvent prendre de nombreuses formes, allant des parcs, jardins, coulées vertes et même certains bâtiments comme des bibliothèques ou musées.

Bon plan : renseignez-vous auprès de votre mairie ! Peut-être propose-t-elle des horaires d'ouvertures plus étendus pour ses parcs et jardins pendant les vagues de chaleur. Certaines mairies ouvrent également au public certains lieux rafraîchis (salle dans la mairie, musées en accès gratuit, horaires étendus en bibliothèque, etc.).
Source : Rapport Onerc - Des solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique.

"Les plantes peuvent refroidir mon appartement." VRAI

L'installation de plantes à l'extérieur permet elle aussi de rafraîchir l'air et de créer des zones d'ombre. Placées près des fenêtres, elles peuvent couper les rayons du soleil et faire baisser la température à l'intérieur. Saviez-vous que 450 litres d'eau par jour s'évaporent d'un arbre mature et permettent de rafraîchir l'air alentour ?

"Tous les systèmes de clim se valent." FAUX
Dans certaines situations, l'installation d'une clim peut être incontournable. C'est le cas si le logement héberge des personnes vulnérables, comme des personnes âgées ou souffrant de problèmes de santé par exemple.

Dans ce cas, il est important de bien choisir sa clim, pour optimiser son fonctionnement et limiter les coûts et émissions de gaz à effet de serre. Réversible, split, mobile, centralisée… ce n'est pas toujours

évident de s'y retrouver. Les pompes à chaleur réversibles sont les systèmes les plus performants et sont efficaces aussi bien l'été pour se refroidir que l'hiver pour se chauffer.

Gardez en tête que chaque système a ses propres avantages et inconvénients. Il est important de bien regarder l'étiquette énergie : les climatiseurs les moins consommateurs plus efficaces et les plus respectueux de l'environnement sont classés A+++.

Pensez aussi aux coûts d'énergie :

Equipement	Cout estimé par mois	Remarques
Climatiseur portable (monobloc)	130 € / 140 €	Refroidit localement mais crée une dépression
Climatiseur fixe (split)	50 € / 55 €	2,5 fois moins cher que le climatiseur portable. Conserve le frais
Ventilateur	4 € / 8 €	30 fois moins cher. Crée un flux d'air rafraichissant sans faire baisser la température

Source : Recommandations de l'Ademe - Comment garder son logement frais tout l'été.

"Améliorer l'isolation de son logement permet vraiment de réduire la chaleur en été." VRAI

Une bonne isolation permet d'éviter les fuites de chaleur l'hiver mais aussi de rester au frais l'été.

En isolant correctement ses murs mais aussi le toit et, les fenêtres, on garde la chaleur à l'extérieur en ralentissant sa pénétration dans le logement. C'est également un moyen d'avoir des nuits plus fraîches car les murs stockent moins la chaleur.
De manière générale, les travaux de confort d'été améliorent les conditions de vie dans un logement, tout en permettant de réaliser des économies d'énergie.
Sur le long terme, il est donc plus intéressant de privilégier l'isolation. Des aides de l'État existent pour vous aider à financer ces rénovations, comme MaPrimeRénov'.

Nouvelles dispositions du DPE

Au 1er janvier 2027, le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) en France intègre de nouvelles dispositions issues des orientations européennes et nationales pour mieux valoriser la décarbonation et les énergies renouvelables. Principaux changements au 1er janvier 2027 :

- Création de la mention « A0 » : une nouvelle mention dédiée aux bâtiments à émissions nulles est instaurée ; elle s'adresse aux logements classés A ou B qui n'utilisent aucune énergie fossile (gaz ou fioul) ni pour le chauffage ni pour l'eau chaude.

- Baisse du coefficient d'énergie primaire de l'électricité : le coefficient de conversion de l'électricité passe de 1,9 à 1,7, ce qui permet à de nombreux logements chauffés à l'électricité d'améliorer leur étiquette énergétique sans réaliser de travaux.

- Nouveaux indicateurs affichés : le DPE intègre explicitement la quantité d'énergie renouvelable produite par le logement, l'estimation de la durée de vie restante du système de chauffage, ainsi que l'aptitude du bâtiment à moduler sa consommation (flexibilité énergétique).

La plateforme France Rénov' : l'entrée unique pour tous les parcours

Source : Flash Actu France Rénov'

Depuis le 17 août 2026, tous les ménages souhaitant solliciter une aide de l'Anah (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt' ou Ma Prime Logement Décent) créent désormais leur compte personnel directement sur france-renov.gouv.fr.
Cette évolution qui permet de renforcer la sécurité et la protection des comptes usagers, constitue une avancée pour améliorer l'offre de services aux ménages.



Concrètement, lors de leur première connexion depuis la réouverture du site France Rénov', les usagers sont invités à finaliser la sécurisation de leur compte, qu'il soit ancien ou nouvellement créé, sauf si cette étape a déjà été effectuée. Pour se connecter ou créer son compte, il est rappelé que la rubrique se trouve en haut à droite de la page d'accueil du site. L'usager sélectionne ensuite son statut sur la partie gauche de l'écran (propriétaire, syndic de copropriété, mandataire, AMO/MAR', intervenant Anah) avant d'entamer sa démarche.

Retrouvez le mode d'emploi en ligne

Evènement - Venez nous rencontrer ! – 22 octobre 2026

À l'occasion de la Journée mondiale de l'énergie, venez rencontrer le **Guichet métropolitain de la transition écologique** le **22 octobre** sur son stand !

Vous avez un projet de rénovation, des questions sur les aides financières ou souhaitez améliorer le confort de votre logement ?
Nos conseillers, techniciens du bâtiment, vous apporteront **gratuitement et en toute neutralité** des réponses adaptées à votre situation.
Profitez de cette journée pour découvrir les solutions disponibles sur le territoire et échanger directement avec notre équipe.

Rendez-vous le 22 octobre : venez nous rencontrer et faites avancer vos projets !

Lieu : Promenade du paillon (au niveau du 6 avenue Felix Faure 06000 Nice) de 9h à 16h

Guichet métropolitain de la transition écologique
Rez-de-chaussée de l'immeuble Nice Plaza
Quartier d'affaires ARENAS
04 97 13 39 44
renovation.energetique@nicecotedazur.org